



CENTURY 21

S.D.I

BAREME COMMISSIONS VENTE 2026

Applicable au 1^{er} février 2026

PRIX DE VENTE		COMMISSION T.T.C en %
1 €	79 999 €	10 % avec un minimum de 5 000 €
80 000 €	109 999 €	9,5 %
110 000 €	149 999 €	8.5 %
150 000 €	189 999 €	8 %
190 000 €	299 999 €	7 %
300 000 €	449 999 €	6 %
450 000 €	Et au-delà	5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Cas particulier :

- Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence. :
- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunéré par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur simple demande à l'accueil.

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires à la charge du locataire ET du bailleur*

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ du m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'un appartement	3€ du m² <i>(dans la limite de 200€ TTC)</i>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'une maison	3€ du m² <i>(dans la limite de 300€ TTC)</i>

*dans la limite d'un montant d'un mois de loyer